



# Mathieu Laensbergk,

## JOURNAL

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

### EXTÉRIEUR.

#### GRÈCE.

ZANTE, le 2 mars.

La médiation de lord Byron a produit les meilleurs résultats entre les chefs du Péloponèse, et son voyage à Tripolitza est un véritable triomphe pour le chantre de la Hellade. Théodore Colocotroni, avec qui il avait ouvert une correspondance, a entendu raison. Ce vieux chef de bande du Mont-Olenos, se voyant abandonné des siens et particulièrement de son neveu Nicéas, surnommé le Turcophage, a dû évacuer Nauplie. Cette forteresse importante est maintenant occupée par une garnison d'Hydriotes, de Spezzioties et de Péloponésiens qui y font un service aussi actif que régulier.

Le sénat au conseil législatif, résidant à Argos, a montré dans cette circonstance une fermeté digne d'éloges. On a approvisionné au grand complet l'Acrocorinthe, et Colocotroni vit maintenant à Tripolitza, où un général français vient d'être nommé directeur des poudres et salpêtres, dont la fabrique principale est établie dans cette ville et sur les bords de l'Eurotas où la plupart des moulins sont construits. Six écoles à la Lancaster, installées à Tripolitza, à Mistra, à Caritène, à Gastouni, à Calamonta et à Phanari, font chaque jour de tels progrès, qu'il ne se trouvera bientôt plus dans le Chersonèse de Pélops aucun homme qu'on puisse qualifier du titre d'Analphavitos ou illétre. Voilà les premiers bienfaits de la régénération de la Grèce.

Un spectacle non moins intéressant se présente du côté de Missolonghi où le colonel Stanhope a fondé un hospice militaire, et Maurocordato une école lancastérienne. Chaque jour, les Italiens sont exercés à la manœuvre et à l'exercice du canon; le bruit du tambour et des trompettes ne cesse de se faire entendre; depuis surtout qu'on assiège les châteaux des petites Dardanelles de Lépante, dont le siège est dirigé par des ingénieurs et des artilleurs anglais, prussiens et français. Ce sont, avec quelques Américains et Italiens les seuls étrangers qu'on ait vus jusqu'à présent combattre sous les drapeaux de la croix.

Les nouvelles du continent de l'Épire portent que les stratarkes Makys, Zongos, Cleritos, Tzavellas, Stoumaris et André Stycos se sont emparés d'Artà. On assure en même temps que Moustai, pacha de Scodra, est en pleine insurrection, et qu'il se manifeste des mouvemens extraordinaires dans le Monténégro.

Des nouvelles d'Hydra, du 22 février, annoncent que Méhemet-Ali, pacha d'Égypte, a retiré ses troupes des places fortes de l'île de Crète. On fait à ce sujet diverses versions; mais, ce qui est positif, c'est qu'à aucune époque le Divan ne se trouva dans un plus grand embarras. Il fonde cependant encore quelque espérance sur les troupes qu'il prétend tirer de la Bulgarie; mais il pourrait se faire qu'il éprouvât de grandes difficultés, car Miloseck, commandant les Serviens, perd chaque jour dans l'opinion de ses compatriotes, et on sait que ceux-ci ont des intelligences avec les Bulgares.

#### RUSSIE.

ODESSA, le 6 mars.

Le bruit de la déclaration d'indépendance du pacha

d'Égypte circule à Constantinople depuis le 7 février; mais le 26 février il n'y avait encore rien de certain. On attend des nouvelles ultérieures avec impatience.

M. de Minziaky n'est pas encore fort avancé dans sa négociation. Quoiqu'il ait fait une visite de cérémonie au Reiss-Effendi durant sa maladie. Le sultan persiste à ne pas vouloir nommer un autre reiss-effendi. Lord Strangford demande avec instance cette nomination, afin de reprendre le fil de ses négociations. Le noble lord s'est aussi intéressé au sort de quinze sujets ioniens qui avaient été emprisonnés sous le prétexte d'avoir contribué à l'évasion de quelques grecs. Il y rencontrera de grandes difficultés.

On nous mande de Saint-Petersbourg que S. M. l'empereur a été content de la réception que M. de Miniaki a reçue à Constantinople.

Du 10 mars. — Nous avons des lettres de Constantinople, en date du 27 février. Le grand-visir Ghalib-Pacha, qui vient de prendre les rênes de l'administration, est aussi tombé malade; de mauvais plaisans ont dit que le ministère ottoman était à l'agonie. Saïda-Effendi, quoique malade, avait pourtant reçu les lettres de créance de M. de Minziaky. Mais ce dernier n'a pas déployé un caractère diplomatique; il n'est chargé que des intérêts commerciaux de la Russie, jusqu'à ce que lord Strangford ait écarté les difficultés que la Porte oppose.

Quant aux sujets Ioniens arrêtés, le noble lord avait obtenu le résultat suivant: ceux qui avaient été accusés d'incendie dans l'arsenal, eurent le bonheur d'être entendus en présence d'un drogman anglais par un juge turc, qui, au lieu de les faire décapiter, comme de coutume, les envoya aux galères, en Asie. Les autres ne subirent que des peines légères. Les envoyés chrétiens regardent cette modération du sultan comme une preuve de ses dispositions conciliatoires.

L'ambassadeur persan n'était pas encore arrivé.

On ne savait rien de positif sur le pacha d'Égypte, mais on disait généralement que le sultan, après un long entretien avec le grand-visir avait envoyé un agent au Caire, pour chercher la tête du pacha. Il paraît donc qu'on a des raisons de douter de sa fidélité. Mais ce n'est pas la première fois que le gouvernement a attenté à sa vie. Il a déjà plusieurs fois fait décapiter les agens qui venaient lui faire subir le même sort.

PÉTERSBOURG, 6 mars.

Dans quelques jours il doit paraître un ukase impérial, par lequel les ordonnances existantes relativement aux connoissances des marchandises à l'importation seront changées en plusieurs points. Entre autres, les commandans des navires devront être munis de deux connoissemens, et six courtiers de navires seront établis, afin de constater les déclarations des navires aussitôt leur arrivée. Ces nouveaux réglemens seront en vigueur, pour les ports d'Europe, dans 4 mois, et pour ceux des autres parties du monde, un an après leur publication.

#### ALLEMAGNE.

BERLIN, le 28 mars.

On écrit de Francfort sur l'Oder, que les affaires ont été plus actives pendant la foire qui vient de finir, qu'on n'avait cru. Les draps de qualités moyennes et inférieures, quoiqu'en fort grandes quantités, ont presque tous été vendus et à des prix plus avantageux qu'à la dernière foire. Les toiles tant indigènes qu'étrangères ont aussi trouvé beaucoup d'acheteurs. Parmi les laines, celles de qualités infé-

rieures se sont vendues à des prix fort bas, tandis que les qualités moyennes ont soutenu très-bien leur prix.

NUREMBERG, le 28 mars.

Les lettres de commerce sont toujours en contradiction avec les nouvelles publiées à Vienne sur les affaires de l'Orient, d'après les avis de Constantinople parvenus dans cette capitale de l'Autriche. C'est ainsi qu'on prétend que, nonobstant le traité de paix conclu entre la Turquie et la Perse, et les explications postérieures qui ont eu lieu relativement à des actes d'hostilités partiels, la guerre a recommencé non seulement dans le pachalick de Bagdag, mais aussi sur d'autres points; la cour de Téhéran ayant déclaré, à ce qu'on assure, qu'elle ne voulait point exécuter les stipulations du traité d'Erzerum. Nous avons sous les yeux des documens venant d'assez bonne source, d'après lesquels il paraîtrait que, si la Porte continue à éluder plus longtemps la question de l'évacuation par ses troupes de la Moldavie et de la Valachie, exigée par le cabinet de Pétersbourg avant qu'il soit passé outre sur les points de la négociation entre les deux empires, cette évacuation pourrait bien avoir lieu d'une manière assez brusque; et on ajoute que le lieutenant-général Sabaniff, commandant le corps d'armée qui est en Bessarabie, province contiguë aux deux principautés, a reçu, à cet égard, des instructions secrètes de Pétersbourg. Le tems nous apprendra jusqu'à quel point ces nouvelles sont fondées; mais, en attendant, elles ont influé d'une manière désagréable sur le cours des effets publics de diverses nations, qui ont éprouvé, dans nos principales places de commerce, une baisse sensible.

FRANCE.

PARIS, le 29 mars.

Le gouvernement a fait présenter, à la levée des scellés apposés chez M. le duc de Cambacérés, un commissaire pour revendiquer une partie des papiers qui se trouvent dans les cartons. M. de Cambacérés neveu, a dit-on, déclaré qu'il était prêt à remettre ceux des papiers qui seraient reconnus être la propriété du gouvernement; mais il a refusé de remettre la correspondance, attendu qu'elle était la propriété personnelle de son oncle, qui la lui avait léguée; et qu'elle formait le complément essentiel des Mémoires comme pièces justificatives. M. le juge de paix a ordonné qu'il en serait référé devant M. le président du tribunal civil à l'audience du 1er. avril.

L'Echo du Midi cite une lettre d'un officier-général attaché à l'armée d'occupation, en date de Madrid, 15 mars, portant ce qui suit:

« C'est le 9 février dernier qu'a été signé, comme vous avez dû l'apprendre, le traité entre les deux gouvernemens pour l'occupation de la péninsule. Il est dit que les troupes françaises séjourneront en Espagne jusqu'au 1er. juillet prochain. A cette époque, en vertu de la même convention, les hautes puissances continentales se réservent de déterminer, d'un commun accord, s'il y a lieu à prolonger le séjour des troupes alliées. Il est plus que probable qu'à cette époque le gouvernement espagnol sera le premier à demander une prolongation de séjour des troupes françaises dans la péninsule. »

— La circulaire suivante a été adressée par le ministre de la marine, sous la date du 6 de ce mois, à MM. les commissaires de la marine dans les ports :

« Monsieur, en vertu d'une dépêche ministérielle du 17 octobre 1817, les art. 4, 5, 6, 7, 8 et 12 de la déclaration du Roi du 9 août 1777, ont été remis en vigueur. Ces articles, qui permettent à tout habitant de nos colonies, venant en France, de se faire suivre par un esclave pendant la traversée, doivent, d'après une décision récente du conseil des ministres, cesser, jusqu'à nouvel ordre, d'être mis à exécution. En conséquence, il est prescrit à MM. les administrateurs des colonies de défendre expressément, sous les peines portées par l'art. 1er. de la susdite déclaration, la sortie même momentanée des esclaves de l'un ou de l'autre sexe, soit pour la France, soit pour toute autre destination. Cette disposition n'est point applicable aux gens de couleur libres qui, aux termes d'une circulaire du 5 août 1818, peuvent librement, et sans être assujettis à aucun cautionnement, sortir de nos colonies pour se rendre soit en France, soit à l'étranger, à la charge par eux de se conformer aux réglemens suivis dans chaque localité relativement à la circulation des individus. »

— A son audience de ce jour, la cour de cassation, section des requêtes, avait à prononcer sur une question importante: il s'agissait de savoir si un notaire qui, à l'occasion d'un procès privé, avait outragé les magistrats, par écrit et paroles diffamatoires, pouvait être repris par voie de discipline par les juges qu'il avait insultés, ou s'il devait être renvoyé devant les tribunaux ordinaires de répression. Le

tribunal civil de Dreux avait condamné par défaut le sieur Renard, notaire à Chateauf, à quatre mois de suspension pour ces diffamations, et ensuite à deux ans de prison (tous deux par la voie civile) et à cinq ans de suspension, pour avoir fait des actes avant l'expiration de la première condamnation. Le défenseur du sieur Renard a soutenu devant la cour que le tribunal de Dreux et la cour de Paris avaient commis un excès de pouvoir, parce que la faute reprochée au sieur Renard n'avait pas été commise dans l'exercice de ses fonctions de notaire, mais comme particulier, comme tout autre plaideur pourrait le faire; que les juges de Dreux auraient dû même se récuser, puisqu'ils étaient injuriés collectivement. Il s'est élevé contre l'extension qu'on voulait donner au pouvoir disciplinaire en prononçant par voie de discipline, c'est-à-dire, en l'absence des garanties ordinaires, sur des faits prévus par la loi générale et du ressort des tribunaux ordinaires. Le défenseur soutient d'ailleurs que quelle que soit la décision de la cour sur la question de savoir si le premier jugement par défaut était susceptible d'opposition, faute d'exécution dans les six mois, la loi sur le notariat, en matière de discipline, réserve le droit d'appel, et que Renard a pu en user. La cour, sans s'occuper de la question du fond, laquelle s'identifie avec celle de forme, attendu que le jugement par défaut rendu pour Renard avait été exécuté dans les six mois, a rejeté son pourvoi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENTIE D'ÂGE DE M. CHILHAUD DE LA RIGAUDIE.

Séance du 30 mars.

( Suite. )

L'un des secrétaires fait l'appel nominal pour la nomination des vices-présidens.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes MM. De Martignac, De Vaublanc, De Bouville, De Labourdonnaye, De Cluffet.

MM. de Martignac, de Vaublanc et de Bouville ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidens.

On procède à un second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. de Labourdonnaye, M. de Cluffet.

M. de Labourdonnaye est proclamé 4e vice-président.

On procède à un nouveau scrutin pour la nomination des secrétaires.

Nombre des votans, 259; majorité absolue, 130 suffrages.

A 5 heures et demie M. le président proclame le résultat du scrutin.

M. Syriens de Mayrinhac a obtenu 176 voix; M. Agier, 110; M. de Berbis, 88; M. Roland d'Erceville, 34.

M. Syriens de Mayrinhac ayant seul obtenu la majorité, est nommé secrétaire.

La séance est levée.

L'ordre du jour de demain est la continuation du scrutin pour la nomination des trois autres secrétaires, et le rapport sur les élections du Finistère.

Séance du 31 mars.

L'ouverture de la séance, qui était annoncée à midi, n'a eu lieu qu'à une heure et demie. La réunion du deuxième bureau pour le rapport sur l'élection de Brest, a, dit-on, occasionné ce retard.

M. le garde-des-sceaux, les ministres de l'intérieur et des finances, sont au banc des ministres.

Après la lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée sans réclamation, un des secrétaires fait l'appel nominal pour la nomination de trois secrétaires, qui avec M. Syriens de Mayrinhac composeront le bureau.

Voici le résultat du scrutin.

Table with 2 columns: Name and Votes. Includes M. de Berbis, De Blangy, De Coupigny.

Ces trois membres ayant obtenu la majorité, sont proclamés secrétaires.

M. le doyen d'âge appelle M. Ravez au fauteuil, il remercie la chambre de la bienveillance dont elle l'a honoré, et dit que de toutes les époques de sa longue vie, cette bienveillance est ce qui l'a le plus flatté.

M. Ravez monte au fauteuil, et adresse des remerciemens à la chambre.

La séance publique est un moment suspendue. MM. les députés se retirent dans les bureaux pour nommer les commissions chargées de rédiger l'adresse en réponse au discours du trône.

BOURSE DE PARIS du 30 mars.

La rente était remontée à 102 40.

Bourse du 31 mars.

La rente était au comptant à 102 30.

INTÉRIEUR.

BRUXELLES, le 2 avril.

La chambre des appels correctionnels a réformé ce matin

le jugement du tribunal de première instance de l'arrondissement de Bruxelles, qui ordonnait au ministère public de prouver qu'il y avait une sentinelle placée à l'endroit indiqué dans les journaux intitulés : *l'Ami du Roi et de la Patrie*, *le Courrier des Pays-Bas* et *le Journal de la Belgique*; prononçant au fond, elle a condamné par défaut le sieur Bouvy, auteur de la calomnie envers la garnison d'Amsterdam, à six mois d'emprisonnement, 200 florins d'amende, et à être privé pendant cinq ans de ses droits civils; et attendu qu'il existe des circonstances atténuantes à l'égard des rédacteurs de *l'Ami du Roi*, du *Journal de la Belgique* et du *Courrier des Pays-Bas*; les condamne à vingt-cinq florins d'amende et solidairement aux frais. Mr. Édouard Vanderstraeten a été acquitté, attendu qu'il ne contribue pas à la rédaction de *l'Ami du Roi*.

— Une partie des bruits relatifs aux changements du ministère paraît avoir été réalisée. Nous tenons du moins de bonne source que M. Appellius aurait été définitivement appelé au ministère des finances, en remplacement de M. Elout qui aurait obtenu le portefeuille des colonies et de l'industrie nationale. L'instruction publique passerait au ministère de l'intérieur. M. van Ewyk, secrétaire actuel du département ministériel auquel est attachée cette partie, en aurait la direction avec le titre d'administrateur. Mr. Hancgraaf, actuel directeur des contributions à Arnheim, aurait été nommé pour remplacer M. Appellius, sous le titre, dit-on, d'administrateur des impositions directes et indirectes. On ne dit plus rien des autres changements dont on avait parlé.

(Journal de la Belgique.)

— Voici les dispositions de l'arrêté du Roi, relatif à la formation d'une compagnie de commerce de Pays-Bas. (29 mars 1824.)

Art. 1er. Dans les chambres de commerce et des fabriques des villes d'Amsterdam, Anvers, Bruges, Bruxelles, Dordrecht, Gand, Leiden, Middelbourg, Ostende et Rotterdam, il sera ouvert des listes d'inscription pour faire partie d'une société de commerce néerlandaise, laquelle, conformément aux dispositions établies par la loi pour les sociétés anonymes, sera érigée pour la durée de vingt-cinq années consécutives, terme qui, à son échéance, pourra néanmoins être prolongé, si la société juge convenable d'en faire la demande.

2. Le premier fonds de cette société est fixé à douze millions de florins; cependant il pourra être porté à vingt-quatre millions, lorsqu'une plus grande affluence de participations viendra à nécessiter cette augmentation ou que la direction de la société le trouvera convenir.

Dans le cas d'augmentation du fonds primitif, les premiers actionnaires seront admis à l'inscription sur le capital augmenté.

3. Les actions qui seront émises dans cette société seront de mille florins des Pays-Bas chacune; elles pourront cependant être divisées en demi-actions ou quarts d'actions du montant de cinq cents et deux cent cinquante florins.

4. Les sommes inscrites seront versées dans les délais et aux termes qui seront ultérieurement fixés à cet effet; mais il sera payé cinq pour cent de toutes les actions inscrites, quatorze jours après la clôture.

5. L'inscription sera ouverte dans les chambres de commerce sus-indiquées au plus tôt quinze jours après la date du présent arrêté.

Les dites chambres donneront journellement au département de l'industrie nationale et des colonies la liste des inscriptions prises, afin de pouvoir déterminer l'époque où la société doit être censée avoir commencé et le moment de faire connaître publiquement l'état des inscriptions. Dans le cas où le montant du fonds sera dépassé, les premières inscriptions seront préférées.

(La suite à un numéro prochain.)

ANVERS, le 2 avril.

**Effets publics.** — Ils ont éprouvé une forte hausse, il s'est trouvé beaucoup d'acheteurs : les Métalliques sont tenus de 98 1/2 à 98 5/8 et les Napolitains de 90 3/4 à 91.

**Changes.** — L'Amsterdam court s'est traité de 1 3/4 à 1 7/8 p. 070 d'avance; le Londres court s'est payé de 407 1/2 à 407 2, le papier à trois mois a été demandé à 397 1/2 à 172; le Paris court a été recherché à 174 p. 070 d'avance, le papier à terme est rare, il a été demandé à la cote d'hier; le Francfort et Hambourg ont été peu voulus.

**Marchandises.** — Il s'est vendu environ 200 balles de café Brésil, à 39 cents.

Trois mille cuirs secs en poil Buénos-Ayres, du poids de 13 à 15 l. de bonne qualité, ont été payés 53 1/2 cents.

Il s'est vendu publiquement hier après-midi, 128 caisses sucre Bahiá blond, on l'a payé de fl 9 1/4 à fl 14 3/4, en entrepôt.

LIÈGE, le 3 avril.

On sait que l'institut a créé sous le régime républicain, renfermait une classe de sciences morales et politiques où se

réfugièrent tous les raisonneurs de la révolution. Lorsque le général Bonaparte revint du pays des Mamelucks, pour reconstruire, comme on dit, la société conformément aux saines doctrines, un de ses premiers soins fut de réorganiser l'institut républicain sous une forme plus monarchique. En conséquence, ce corps savant, qui dans l'origine était indépendant du gouvernement, parce que la science, naturellement, n'a rien à démêler avec la police ni la gendarmerie, fut, comme toutes les autres institutions du pays, placé dans la main du nouveau maître, et l'histoire ne saurait taire que la plupart des savans d'alors, en perdant leur indépendance, devinrent sénateurs ou conseillers d'état.

La classe des sciences morales et politiques fut supprimée comme dangereuse et comme incompatible avec les mystères du pouvoir, l'unité du gouvernement et les mœurs monarchiques : prévoyance que justifiaient assez les désastres de 1812, si sagement attribués au pouvoir de l'idéologie.

Depuis lors, l'institut a subi une nouvelle révolution qui n'a rien changé de bien essentiel au principe monarchique de sa première reconstruction, et, en conséquence, les sciences morales et politiques sont demeurées frappées de l'anathème prononcé contre elles par le premier consul. Il paraît que c'est pour les tirer de cet oubli officiel, et pour faire revivre, en quelque sorte, la 5e. classe de l'institut, détruite sous le consulat, que des savans, des publicistes et des littérateurs viennent de former, sous le nom de *Société des sciences morales* une association destinée, comme ils le disent dans leur prospectus, à encourager et à seconder les études philosophiques, politiques, historiques et littéraires.

Cette association s'occupera :

« D'ouvrir tant en France qu'à l'étranger, des correspondances avec les écrivains qui s'adonnent d'une manière utile et neuve, à l'une des sciences qui l'intéressent.

« De soutenir et de faciliter, soit par des conseils, soit par des secours, la composition et la publication d'ouvrages recommandables par le but, le talent ou la direction d'esprit de ceux qui les auront entrepris ;

« De faire traduire les livres étrangers qui paraîtront les plus propres à donner à l'esprit français une impulsion nouvelle et féconde ;

« Enfin elle proposera des prix sur des questions importantes de philosophie, de législation, d'économie politique et de critique historique ou littéraire.

« Pour atteindre ce but, les membres de la société sollicitent avec confiance la coopération généreuse de tous les hommes qui s'intéressent à l'avancement des sciences morales et au progrès de la raison humaine.

« Tous les secours seront accueillis : les dons de tous genres seront employés à l'objet général de la société ; au cas de destination spéciale, énoncée par le donateur, son intention sera fidèlement remplie.

« Les personnes qui voudront bien souscrire pour une somme annuelle de 25 fr. recevront un exemplaire de chacun des ouvrages publiés dans l'année par les soins ou avec le concours de la société.

« Le compte annuel de l'emploi des fonds sera adressé à chacun des donateurs et souscripteurs. »

On assure que la société des sciences morales, divisée en sections de philosophie, législation, histoire littérature, et a déjà proposé des prix sur des questions correspondantes aux différens objets de ses travaux.

— Dans la tragédie de *Jane Shore*, qui a dû être représentée jeudi, au bénéfice de Talma, pour le rachat de son congé, ce grand artiste remplit deux rôles en contraste, par l'âge, la condition et le caractère. Il y jouera le personnage de Richard III dans les premiers actes, et celui d'un vieillard indigent dans le dernier.

Ce double effort d'un talent consommé, n'est pas sans exemple à la scène : Garrick obtint de grands succès dans de pareilles épreuves.

A M. le Rédacteur de MATHIEU LAENSBERGH.

Liège, le 2 avril 1824.

Avec quelle lunette, M. le rédacteur, avez-vous vu la soirée musicale dont vous nous faites un si brillant tableau? Moi, qui, depuis douze hivers, ai l'habitude d'apporter à ces réunions plus d'yeux que d'oreilles, j'y ai trouvé des impressions bien différentes des vôtres. Permettez que vos lecteurs soient juges entre nous, je vous prie.

Deux heures sonnaient à peine, et déjà trois jeunes parentes, à qui la toilette avait tenu lieu de diner, me pressaient de les conduire vers la salle qu'elles redoutaient de trouver envahie. Nous entrons : deux coins de bancs restaient encore, mais à vingt pas l'un de l'autre, tout le centre était vide et dédaigné; mes jeunes compagnes se précipitent vers les coins privilégiés, la moins alerte, après

plusieurs tours inutiles, s'assied en soupirant auprès de son amie plus heureuse; et moi, libre de soins, je les laisse à elles-mêmes calculer, trois heures durant, les avantages de leur position.

Cependant les voitures continuaient à déposer à l'entrée de la salle une foule empressée de femmes élégantes, je me plus un instant à considérer l'embarras gracieux des unes, le dépit mal déguisé des autres, alors qu'il fallût se résoudre, de compagnie, à s'isoler au milieu des bancs. Ce n'est jamais sans un léger mouvement d'amour propre, M. le rédacteur, que je vois cette douce sympathie qui porte un sexe aimable à se rapprocher de nous.

Cette fois, je trouvai dans les regards des dames de ma connaissance ainsi échelonnées, je ne sais quoi de plus doux et de plus attrayant que de coutume. Les cavaliers étaient encore rares dans la salle. Chacune m'offrait obligeamment une place à ses côtés; et je cédaï sans peine à l'invitation de Melle. \*\*\* Tout entier au charme de ses propos vifs et spirituels, j'étais devenu comme étranger à ce qui se passait autour de moi. Mais peu à peu l'entretien a perdu de sa vivacité première; ma voisine parait distraite, s'interrompt, tourne la tête, me répond sans me regarder, et bientôt ne me répond plus. Un cercle d'adorateurs l'entourait, et je compris qu'il était tems d'abandonner un poste où j'étais devenu complètement inutile.

Assez mécontent de Melle. \*\*\* et de moi même, j'allai cacher mon dépit sur un des bancs latéraux, refuge ordinaire de nos dilettanti. Bientôt l'observation offrit à mon amour propre blessé une facile vengeance.

La salle était pleine, et le centre même, en dépit des répugnances, était aussi compacte et non moins bruyant que celui de telle autre assemblée célèbre. Cette dame sur qui tombe d'abord mes regards, il me souvient de l'avoir vue naguère briller au coin du même banc dont elle occupe aujourd'hui le milieu. Elle parait se plaire à côté de son mari, et lui adresse même quelquefois la parole, mais le sourire qu'elle s'efforce d'y joindre m'a bien l'air d'un baillement déguisé. Encore dix ans et j'y verrai à son tour ma belle dédaigneuse.

Non loin de là, un essaim de jeunes gens se pressait autour d'une femme à la mode, l'emprisonnait d'un triple rang, tandis que les derniers venus faisaient queue :

» Et sans artillerie on n'aurait pu percer  
» Ce cortège autour d'elle ardent à s'amasser. »

Quelques-uns tentaient vainement de s'ouvrir un passage à l'aide de leurs bras fortement tendus et armés de bonbonnières. Une jolie main y puisait au hasard des sucreries aussi fades que leurs compliments, et un regard lancé alternativement sur chacun d'eux les payait de leurs efforts en les retenant enchaînés.

Quel contraste avec ce coin de banc déserté par les cavaliers! assurément on y médit. Les yeux fixés sur un chapeau qui reparaisait pour la quatrième fois, une dame se penche en souriant vers sa voisine et lui dit tout bas à l'oreille une méchanceté que j'entends distinctement de ma place. Le sourire et le bon mot passent de bouche en bouche et s'arrêtent à la sixième dame qui ne rit pas faute de jolies dents.

Je profitai de l'intervalle qui sépare les deux parties du concert, pour gagner la tribune où j'espérais terminer plus tranquillement mes observations. Ce ne fut pas sans peine que j'atteignis la porte, arrêté que j'étais sans cesse par le flux et le reflux des visiteurs. A chaque banc je recueillis les inévitables phrases : *il y a bien du monde aujourd'hui! comment vous portez-vous?* et surtout *il fait bien chaud!* triple et éternel pivot de la conversation. Je monte enfin, au risque de rencontrer un duel sur l'escalier, et j'embrasse toute la salle d'un coup d'œil.

Je ne vous peindrai pas, M. le rédacteur, le spectacle piquant et varié qu'offrait, du haut de mon observatoire, cette masse de femmes élégantes pressée de tous côtés par une bande noire de cavaliers qui formaient comme le cadre du tableau; le mouvement perpétuel de ces jolies têtes qui allaient de droite et de gauche recueillant et semant la critique; la moue, les minauderies inutiles de deux ou trois belles délaissées; le regard triomphant de leurs rivales, le balancement inégalement cadencé de certains mélomanes; les mains des jeunes gens de bon ton se promenant sans cesse de la chevelure à la cravatte; l'air malicieux dont se débitent les choses les plus innocentes; l'inquiétude impatiente de quelques maris; tout, en un mot, offrait je ne sais quel mélange de plaisant et d'hostile, tout jusqu'au somnifère digestif d'un gros monsieur dont la tête se relevait et tombait à contre-tems sur sa large poitrine.

Et quant à la partie musicale, si amplement traitée par vous, voici la seule remarque qu'elle m'ait fournie : pendant l'ouverture et la symphonie on causait tout haut, l'on causait

bas durant les *concerto*, on se taisait presque aux morceaux de chant. C'est donc avec raison que *messieurs les commis-saires croient inutile de recommander le silence pendant l'exécution.*

Je me hâtaï d'aller rejoindre mes jeunes parentes. Deux d'entre-elles étaient enchantées de la soirée. Sotte musique! insipide concert! s'écriait la troisième à qui l'on n'avait pu faire de coin. Et moi, M. le Rédacteur, je pestais de mon côté contre le gardien des carricks qui me fit attendre le mien une demi-heure.

Mais telle est la bizarrerie du cœur humain, ou peut-être la force de l'habitude, qu'au moment même où je vous écris, je brûle d'impatience d'être à mercredi prochain.

*Houssier, Ch. et F. Rogier.*

#### GRAND THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, la 3me. et dernière représentation de l'ECOLE DES VIEILLARDS, comédie en 5 actes et en vers de M. Casimir de Lavigne, suivie de la première représentation de la reprise d'UNE FOLIE opéra en 2 actes, musique de Mehul.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 2 avril.

*Naissances* : 5 garçons, 4 filles.

*Décès* : 2 hommes, 2 femmes; savoir :

Charles Lemoine, âgé de 89 ans, maréchal-ferrant, rue Féronstrée, n° 742, veuve de Jeanne Belende.

Pierre Dozin, âgé de 27 ans, cultivateur, rue des Hours, n° 825, célibataire.

Elisabeth Lavocat, âgée de 46 ans, rue St-Pholien, n° 282.

Anne-Joséphine Broquet, âgée de 46 ans, couturière, rue derrière la Magdeleine, veuve de Nicolas-Antoine Delchef.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LATOUR-BRUNET, professeur de belles-lettres, imprimeur, et éditeur du journal *MATHIEU LAENSBERGH*, se charge de l'impression de toute espèce d'ouvrages de littérature, tableaux quelconques, circulaires, mémoires, etc.

Les personnes qui auraient à se plaindre du défaut d'exactitude dans la distribution des journaux, sont priées d'adresser leurs réclamations aux bureaux de la feuille.

H. RONGIER, Imprimeur, Outre-Meuse, n° 1140, prévient qu'il distribue *gratis* le CATALOGUE de ses LIVRES qu'il donne à lire par abonnement et par volume au prix d'un franc 50 c. par mois et 10 c. par volume. Il vient d'en recevoir un nouvel assortiment, et en reçoit tous les trois mois. Le même tient un magasin de PAPIERS de toutes qualités et IMPRIME tout ce qui concerne son état.

*A des prix très-modérés.*

A la requête des syndics dans la faillite Charles van Clermont, le notaire Stompen procédera, le 8 avril prochain, et jours suivants, à Vauls, à la vente publique de QUELQUES PIÈCES DE DRAP, et CASIMIR, et de tous les USTENSILES DE LA FABRIQUE. — On vendra également DEUX CAROSSES et deux BIROUGES.

QUARTIER GARNI, DE DEUX PIÈCES, CHAMBRE ET CABINET, à louer chez Mde. V. MATERNE, rue St.-Adalbert, N.° 751, où on peut aussi se mettre en pension.

A vendre un joli CABRIOLET, ayant peu servi, rue Féronstrée, n° 584.

*Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre, pour Liège et de 11 frs. 50 c. pour les autres provinces du Royaume.*

*Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N° 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain-Pont, N° 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.*

*On s'abonne à Bruxelles chez Bertaud, Marché au Bois, à Maestricht chez J. P. Collardin, libraire; à Huy, chez P. Mansion, sur la Place.*

*Et partout ailleurs chez les Directeurs des Postes.*